



FAIRTRADE LABELLING ORGANIZATIONS INTERNATIONAL

STANDARDS DU COMMERCE ÉQUITABLE

La Liste FLO des Substances Interdites

Version actuelle: 01.03.2007

Ce document remplace les versions antérieures de:
01.04.2006

Les commentaires et les demandes de renseignements concernant cette nouvelle version peuvent être transmis par les intéressés pendant la période suivante : non applicable

Vous pouvez envoyer vos commentaires à l'adresse email suivante:
standards@fairtrade.net

Pour plus d'information et pour télécharger les documents concernant les standards du commerce équitable veuillez voir:

www.fairtrade.net/standards.html

© Fairtrade Labelling Organizations International, 2007. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, archivée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, sous forme enregistrée ou autre, sans autorisation.

La version des présents Standards du Commerce Équitable a été traduite de l'anglais. Bien que FLO ait fourni tous les efforts nécessaires pour offrir une traduction fidèle et de qualité, il est cependant à noter que la version anglaise prévaut lors de la certification et en cas de désaccord avec quelque décision en la matière.

La Liste FLO des Substances Interdites

La liste FLO des substances interdites spécifie quelles substances ne peuvent pas être utilisées par les producteurs certifiés FLO. Cette liste fait partie intégrante des standards environnementaux pour les organisations de Petits Producteurs et pour les organisations dépendant d'une Main d'Oeuvre Salariée (voir aussi les exigences sur les produits agrochimiques sous la rubrique 3.2 des standards pour les organisations de Petits Producteurs et les organisations dépendant d'une Main d'Oeuvre Salariée).

Note d'explication:

Les substances reprises dans cette liste ne peuvent être utilisées par les producteurs certifiés FLO dans le traitement des produits du Commerce Equitable. Cette interdiction s'applique à toutes les activités dans lesquelles les producteurs sont impliqués, c'est-à-dire la production, le traitement post-récolte, la transformation, l'emmagasinage, le transport, etc.

La liste des substances interdites par FLO est divisée en deux tableaux : le Tableau 1 indique **les groupes de substances** qui sont spécifiquement interdits par FLO pour certains produits; le Tableau 2 indique toutes les **substances spécifiques** qui ne peuvent pas être utilisées par les producteurs certifiés FLO. Le Tableau 2 est divisé en 3 colonnes: la colonne de gauche spécifie le nom de la substance, la colonne du milieu indique le type d'utilisation de la substance (insecticide, nématicide, etc.); et la colonne de droite mentionne un nombre d'interdictions et réglementations spécifiques à FLO. Les substances figurant dans la colonne intitulée "Nom des substances" sont interdites pour tous les produits FLO sauf mention contraire dans la colonne " Interdictions et réglementations spécifiques à FLO". Les substances mentionnées ci-dessous proviennent des sources suivantes: Classes 1 a+b de l'OMS, la liste "Dirty dozen" du « Pesticide Action Network » et la liste des produits soumis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (Procédure dites du PIC, de l'anglais « Prior Informed Consent Procedure ») de la FAO/PNUE. De plus, un nombre de substances reprises dans la liste sont spécifiquement et exclusivement interdites par FLO. Dans ces cas, les conditions d'application sont spécifiées dans la colonne "Interdictions et réglementations Spécifiques à FLO". Dans le cas où des exceptions sont autorisées pour un certain produit, il en est fait mention dans la colonne de droite.

Note concernant la traduction:

La version des présents Standards du Commerce Equitable a été traduite de l'anglais. Bien que FLO ait fourni tous les efforts nécessaires pour offrir une traduction fidèle et de qualité, il est cependant à noter que la version anglaise prévaut lors de la certification et en cas de désaccord avec quelque décision en la matière.

Tableau 1 Groupes de substances

Interdiction spécifique de FLO:

- ❖ L'utilisation des herbicides est interdite dans la production bananière pour tous les pays, excepté pour le Costa Rica, les îles du Vent et la République Dominicaine. Dans ces pays, ils sont autorisés sous conditions particulières.*

Tableau 2 Substances spécifiques

Notez que pour des raisons de facilité de mise à jour, la liste des substances ci-dessous suit l'ordre de la version anglaise du présent document.

Dans la version traduite en français, certaines substances dont le nom est composé ne sont ainsi plus classées par ordre alphabétique en fonction de la première lettre de leur nom, mais bien selon celle du deuxième mot qui le compose. Celle-ci est mise en évidence en gras.

Nom des substances	Type	Interdictions et réglementations spécifiques à FLO
A		
2,4,5-T	Herbicide	
3-Chloro-1,2-propanediol (voir aussi Alpha-chlorohydrin)	-	
Acrolein	Algaecide	
Aldicarb	Nématicide, insecticide, acaricide	
Allyl alcohol	Herbicide	
Aldrin	Insecticide	
Alpha-chlorohydrin (3-Chloro-1,2-propanediol)	-	
Amoxicillin	-	Interdit uniquement dans le traitement post-récolte des bananes.
Aroclor (voir Biphényles polychlorés (PCB))	-	
Asbestos (comme Crocidolite, Actinolite, Anthophyllite, Amosite et Tremolite)	-	
Azinphos-ethyl	Insecticide, fongicide	
Azinphos-methyl	Insecticide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les pommes, les poires et les prunes d'Afrique du Sud*

Nom des substances	Type	Interdictions et réglementations spécifiques à FLO
B		
Binapacryl	Fongicide, acaricide	
Blasticidin	Fongicide	
Brodifacoum	Rodenticide	
Bromadiolone	Rodenticide	
Bromethalin	Multi-usages	
Butocarboxim	Insecticide	
Butoxycarboxim	Insecticide	
C		
Cadusafos	Nématicide, insecticide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les fleurs dans toutes les régions - le thé du Sri Lanka*
Calcium cyanide [C]	Rodenticide	
Calcium arsenate	Herbicide, insecticide, rodenticide, molluscicide	
Camphechlor (voir aussi Toxaphène)	Insecticide	
Captafol	Fongicide, acaricide	
Carbofuran (voir aussi formulations de poudres pour poudrage)	Nématicide, insecticide, acaricide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les fleurs de toutes les régions*
Chlorfenvinphos	Insecticide, acaricide	
Chlorethoxyfos	Insecticide	
Chlordane	Insecticide	
Chlordiméform	Insecticide, acaricide	
Chlorobenzilate	Insecticide	
Chlormephos	Insecticide	
Chlorophacinone	Rodenticide	
Chlorothalonil	Fongicide, nématocide	Interdit uniquement dans la production de fruits frais et de jus de fruits.
Coumatetralyl	Rodenticide	
Coumaphos	Insecticide	
Cupric acetoarsenite (voir aussi Paris Green)	Conservateur du bois.	
D		
DBCP (Dibromocloropropane)	Nématicide	
DDT	Insecticide	
Demeton-S-methyl	Insecticide, acaricide	
Dichlorvos	Insecticide, acaricide	Accepté sous conditions exceptionnelles* pour : - le raisin de table en Afrique du Sud

Nom des substances	Type	Interdictions et réglementations spécifiques à FLO
Dicrotophos	Insecticide	
Dieldrine	Insecticide	
Difenacoum	Rodenticide	
Difethialone	Rodenticide	
Diphacinone	Rodenticide	
Dinoseb (et ses sels et esters)	Herbicide	
Dinoterb	Herbicide	
Disulfoton	Insecticide, acaricide	
Dinitro-ortho-crésol (DNOC) (comme le sel d'ammonium, le sel de potassium et le sel de sodium)	Fongicide, impureté, herbicide, microbiocide	
Formulations de poudres pour poudrage contenant un mélange : - de bénomyle à une concentration égale ou supérieure à 7 % - de carbofurane à une concentration supérieure à 10 % - de thiram à une concentration égale ou supérieure à 15 %	Fongicide	
E		
Dibromure d'éthylène (EDB)	Insecticide, mitocide, nematocide	
Dichlorure d'éthylène	Insecticide	
Oxyde d'éthylène	Insecticide	
Edifenphos	Fongicide	
EPN	Insecticide, acaricide	
Endosulfan	Insecticide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - le thé d'Inde - le coton-graine d'Afrique de l'Ouest et Centrale - les agrumes ⁱⁱ les vins de table et la vigne d'Afrique du Sud.*
Ethiofencarb	Insecticide	
Ethoprophos	Nématocide, insecticide	
F		
Famphur	Insecticide	
Fenamiphos	Nématocide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les fleurs de toutes les régions*
Flucythrinate	Insecticide	
Flocoumafen	Rodenticide	
Fluoroacétamide	Rodenticide, insecticide	
Fonofos	Insecticide	

Nom des substances	Type	Interdictions et réglementations spécifiques à FLO
Formetanate	Insecticide	
Formaldehyde	Désinfectant	Interdit uniquement pour les fleurs.
Fosfamidon (ou écrit phosphamidon)	Insecticide, acaricide	
Furathiocarb	Insecticide	
H		
Heptachlore	Insecticide	
Heptenophos	Insecticide	
Hexachlorobenzène	Fongicide	
Hexachlorocyclohexane HCH/BHC - (mélanges d'isomères)	Insecticide	
I		
Isazofos	Nématicide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les fleurs dans toutes les régions*
Isofenphos	Insecticide	
Isoxathion	Insecticide	
L		
Lead arsenate	Fongicide, insecticide, rodenticide	
Lindane	Insecticide	
M		
Mecarbam	Insecticide, acaricide	
Oxyde mercurique	Fongicide	
Composés du mercure, y compris composés inorganiques et composés du type alkylmercure, alkyloxyalkyle et arylmercure	Fongicide	
Chlorure mercurique	Fongicide	
Methamidophos	Insecticide, acaricide	
Methidathion	Insecticide, acaricide	
Methiocarb	Insecticide, molluscicide	
Méthomyl	Insecticide, acaricide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les agrumes ⁱⁱⁱ , les raisins de table et la vigne d'Afrique du Sud*
Méthyle parathion	Insecticide, acaricide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les pommes, les poires et les prunes d'Afrique du Sud*
Mevinphos	Insecticide, acaricide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les agrumes ^{iv} , les raisins

Nom des substances	Type	Interdictions et réglementations spécifiques à FLO
		de table et la vigne d'Afrique du Sud*
Monocrotophos	Insecticide, acaricide	
N		
Nicotine	Insecticide	
O		
Omethoate	Insecticide, acaricide	
Oxamyl	Nématicide, insecticide, acaricide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - les fleurs dans toutes les régions*
Oxydemeton-methyl	Insecticide, acaricide	Accepté pour les fleurs sous conditions exceptionnelles* pour : - les agrumes ^v , les raisins de table et de vigne en Afrique du Sud*
P		
Paraquat dichloride	Herbicide	Accepté sous conditions exceptionnelles pour : - Le thé en Inde - Le café et le sucre de canne au Costa Rica*
Parathion	Insecticide, acaricide	Accepté pour les fleurs sous conditions exceptionnelles pour : - la cardamome en Inde*
Paris green (voir aussi Cupric acetoarsenite)	Conservateur du bois.	
Pentachlorophénol (PCP)	Insecticide, herbicide, fongicide	
Phenylmercury acetate (PMA)	Fongicide, microbiocide, herbicide	
Phorate	Insecticide, herbicide, fongicide	
Phosphamidon (ou écrit fosfamidon)	Insecticide, acaricide	
Biphényles polybromés (PBB)	-	
Biphényles polychlorés (PCB) (voir aussi Aroclor)	-	
Terphényles polychlorés (PCT)	-	
Phostebupirim (voir aussi Tebupirimfos)	Insecticide	
Pindone	Rodenticide	
Pirimiphos-ethyl	Insecticide	

Nom des substances	Type	Interdictions et réglementations spécifiques à FLO
Propaphos	Insecticide	
Propetamphos	Insecticide	
S		
Sodium fluoroacetate	Insecticide	
Sodium arsenite	Herbicide, insecticide, rodenticide, fongicide	
Sodium cyanide	Rodenticide	
Strychnine	Rodenticide, avicide	
Sulfotep	Insecticide, herbicide, fongicide	
T		
Tebupirimfos (voir aussi Phostebupirim)	Insecticide	
Plomb tétraéthyle	-	
Plomb tétraméthyle	-	
Phosphate de tri - 2,3 dibromopropyle	-	
Toxaphène (voir "camphechlor")	Insecticide	
Tefluthrin	Insecticide	
Terbufos	Nématicide, insecticide	
Thallium sulfate	Rodenticide	
Thiabendazol	Fongicide, conservateur du fruit	Doit être éliminé progressivement et doit être utilisé avec des produits chimiques qui sont au moins 50% moins persistants.
Thiofanox	Insecticide	
Thiometon	Insecticide	
Triazophos	Insecticide, acaricide, nématocide	Accepté pour les fleurs sous conditions exceptionnelles pour : - les fleurs dans toutes les régions*
V		
Vamidothion	Nématicide, insecticide	Accepté pour les fleurs sous conditions exceptionnelles pour : - les fleurs dans toutes les régions*
W		
Warfarin	Rodenticide	
Z		
Zeta-cypermethrin	Insecticide	
Zinc phosphide	Rodenticide	

*** Les conditions suivantes s'appliquant aux substances qui sont exceptionnellement autorisées pour les produits et dans les pays spécifiés dans le tableau ... :**

1) Exigences minimales (Identiques au paragraphe 3.2.1.2 du Standard Générique du Commerce Equitable) :

Exigences	Objectifs et recommandations
<p>L'usage des substances exceptionnellement autorisées est minimisé et n'est fait qu'en cas de besoin incontestable, dans des conditions de Santé et de Sécurité appropriées et en ayant recours à des techniques évoluées. Un plan et un rapport appropriés doivent être développés et mis en marche afin de trouver des substituts à ces substances.</p> <p>L'évidence d'un tel besoin doit être démontrée par l'entreprise.</p>	<p>L'entreprise doit démontrer sur la base d'une évidence crédible le besoin incontestable d'avoir recours aux substances exceptionnellement autorisées.</p> <p>Les exceptions sont révisées périodiquement par l'organisme de certification.</p>

2) Exigences de Progrès (Identiques au paragraphe 3.2.2.1 du Standard Générique du Commerce Equitable) :

Exigences	Objectives and Guidance
<p>Les entreprises doivent s'assurer que l'usage de substances exceptionnellement autorisées est supprimé progressivement.</p>	<p>L'entreprise doit être capable de ne plus avoir recours aux substances exceptionnellement autorisées, à travers la planification et l'application de techniques agricoles appropriées.</p> <p>L'entreprise utilisera des substituts pertinents de substances exceptionnellement autorisées, et ce dès que ceux-ci seront disponibles sur le marché.</p> <p>Les efforts effectués pour trouver de telles alternatives sont correctement documentés (communication avec d'importantes entreprises, et avec des conseillers techniques et des scientifiques). Les possibilités de méthodes alternatives et de substituts sont explorées et évaluées après des essais pratiques.</p>

ⁱ les agrumes incluent : les agrumes doux, les citrons et les oranges